

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 octobre 2014

Le jeudi 9 octobre 2014 à 20h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BORDA MC - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - ITHURRY AM - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - ZAMORA MT - ZAMORA P -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS : UHARRIZ JP -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Construction de l'école et de la cantine - Choix de l'architecte et constitution d'un groupe de pilotage
- 4 - Poursuite des aménagements du bourg - Choix du maître d'oeuvre
- 5 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 6 - Logement Larraldia - Fixation du prix de location et des critères d'attribution
- 7 - Budget Commune : Décision modificative n°1
- 8 - Budget Eau Assainissement : Décision modificative n°1
- 9 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 10 - Modification des statuts du SDEPA
- 11 - Déclaration d'intention d'aliéner sur la ZAD d'Errebeso
- 12 - Divers - Constitution de la commission d'attribution du logement à Larraldia et du terrain à Xurxurieta

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Construction de l'école et de la cantine - Choix de l'architecte et constitution d'un groupe de pilotage

Le Maire rappelle qu'un appel à candidatures avait été lancé pour la maîtrise d'oeuvre bâtiment pour la création de l'école et d'une cantine communale et qu'il y a lieu de choisir aujourd'hui l'architecte qui va être retenu. Trois candidats avaient été retenus pour remettre une intention architecturale et ont été auditionnés le 26 septembre dernier.

Un débat s'instaure autour du choix du site d'implantation de la nouvelle école, du pourquoi de la nécessité d'une nouvelle cantine, des places de parking et de la circulation/

En réponse : le confort et la sécurité des enfants en limitant leur trajet sur la voie publique ainsi qu'un lieu pour les activités périscolaires sur place et qui permette de mutualiser des services en précisant qu'il s'agit d'une opportunité financière avec un avenant au contrat de territoire. De plus, les professionnels associés à l'étude ont jugé l'endroit et l'espace suffisant.

Le maire recentre le débat sur l'ordre du jour à savoir le choix de l'architecte et pose la question de l'intention architecturale qui paraît la plus adaptée.

La solution 1 avec toiture et murs végétaux pose plusieurs problèmes :

- Le style architectural va créer un précédent et il sera difficile de s'opposer à des projets très contemporains.
- Le projet n'est pas adapté à l'endroit en plein coeur du bourg.

P Zamora indique que l'équipe 2 Massié Gulacsy présente plus de références, que le projet est plus verrouillé, présente plus de sécurité et est plus abouti.

Quand à l'équipe n°3 composée par Mme Oxandabarat, P Zamora indique qu'il s'agit d'une nouvelle façon d'aborder le projet. Ils construisent le projet avec la commune et le budget, ils l'adaptent aux possibilités...

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des intentions architecturales établi par les services du CAUE, le maire propose de retenir la candidature de l'atelier Massié Gulacsy dont l'offre financière s'établit à 84 000 € HT (8.57 % d'un coût estimatif de 980 000 € et comprenant la mission de base 6.5 %, l'Exe 1.57 %, la mission OPC 0.50 %).

Cette équipe est ainsi constituée :

- Massié Bertrand (Mandataire)
- Gulacsy Mathias
- SAS IGC
- SARL Climelec
- SARL Gamma Conception.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de retenir l'équipe de Mr Massié Bertrand aux conditions ci-dessus indiquées.

Après avoir remercié l'assemblée pour ce vote unanime, le maire propose de nommer les membres suivants au comité de pilotage :

- Maire
- CAUE
- Directrice école
- Président(e) parents élèves école publique,
- Ergonome : Keti SALLABERRY,
- Elus : Jean-Michel LARRE , Maite ZAMORA, Marielle MASSONDE.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce comité de pilotage.

4 - Poursuite des aménagements du bourg - Choix du maître d'oeuvre

Le Maire rappelle qu'un appel à candidatures avait été lancé pour un accord cadre de maîtrise d'oeuvre pour la poursuite des aménagements des espaces publics centraux.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire, non alloti et d'une durée de 4 ans.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des propositions établi par les services du CAUE, le maire propose de retenir la candidature de Xavier Arbelbide, architecte paysagiste dont l'offre financière est annexé à la présente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve ce choix.:

5 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Le maire indique que V. Bru, conseiller général, a invité chaque commune à présenter des projets liés à la sécurité et qui peuvent bénéficier de subvention au titre des amendes de police.

Le Maire propose de réaliser plusieurs cheminements piétonniers sécurisés dans le bourg pour un coût estimatif de 30 340 € HT

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la demande de subvention ci-dessus indiquée.

6 - Logement Larraldia - Fixation du prix de location et des critères d'attribution

Le maire indique que la maison Larraldia (120 m² avec 4 chambres) est libre à la location depuis le 31 août dernier et qu'il a rendu visite à Ernestine Etchehandy pour lui proposer de réintégrer cette maison qui avait été rénovée afin que les époux Etchehandy l'occupent. Elle a refusé cette proposition.

Le maire indique que le loyer jusque là pratiqué s'établissait à 700 euros, et que le logement ne présente pas de caractère social comme les logements à la mairie.

Aussi, et pour éviter l'affluence des demandes, il est proposé de fixer les conditions suivantes :

Loyer : 800 euros,

Critères d'attribution à fixer :

Revenus : 3 fois le montant du loyer

Résidence : Depuis 5 ans à Souraïde

Composition famille : au moins 2 enfants.

A la question qui est posée du prix qui paraît élevée, il est indiqué que le prix de location d'une maison dans le privé se situe entre 1000 et 1500 euros et qu'il faut de même fixer un prix qui permette d'entretenir la maison.

Un appel à candidatures sera diffusée auprès des Zuraidars

La mise en location est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention (MC Borda)

7 - Budget Commune : Décision modificative n°1

Le maire informe l'assemblée que le trésor public souhaite procéder à une régularisation comptable d'une subvention portée au compte 1332 alors qu'elle aurait dû être portée sur le 1342. Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires au foyer rural. Il est proposé d'approuver la présente décision modificative comme détaillée ci-après :

Section de Investissement		Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
1332	Régularisation subvention 2012		14 121		
1342	Régularisation subvention 2012				14 121
2313-21	Travaux foyer rural		10 000		
2313-12	Travaux bâtiments - Aire de jeu	10 000			
Total		10 000	24 121	0	14 121

adopté à l'unanimité.

8 - Budget Eau Assainissement : Décision modificative n°1

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le montant des amortissements sur le budget de l'eau suite à un dysfonctionnement du logiciel de gestion des amortissements. Il est proposé d'approuver la présente décision modificative comme détaillée ci-après :

Section de fonctionnement		Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 6811	Amortissements		2 000		
D023	Virement à l'investissement	2 000			
Total		2 000	2 000		

Section de Investissement		Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R021	Virement de la section de fonctionnement			2 000	
R 280.31	Amortissement des études				504
R 281.38	Amortissement des installations (Station épuration)				329
R 281.531	Amortissement des installations (réseau AEP)				53
R 281.532	Amortissement des installations (réseau ASS)				1 114
Total				2 000	2 000

dopté à l'unanimité.

9 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le maire indique que dans le cadre de la constitution de la commission communale des impôts directs comprenant le maire, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants), le conseil municipal doit proposer à l'administration fiscale une liste de de 12 titulaires et 12 suppléants.

Conditions à remplir par les commissaires :

- Nationalité française,
- Agé de 25 ans au moins,
- Jouir de ses droits civiques,
- Etre inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune,
- Connaissances suffisantes pour exécuter les travaux confiés à la CCID.

NB : Un des commissaires doit être domicilié hors de la commune

Proposition

Le maire donne lecture de la proposition des membres.

AM Ithurry souhaite être remplacée par P. Genin.

La liste des membres ainsi modifié s'établit comme suit :

N°	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	LADEUIX Jean-Michel- SOURAIDE	INSAUSTI Laurence - SOURAIDE
2	AMESTOY Sauveur - SOURAIDE	GENIN Patrick - SOURAIDE
3	ZAMORA Marie-Thérèse - SOURAIDE	LARRECHEA Olivier - SOURAIDE
4	LARRE Jean-Michel - SOURAIDE	ARANA Michel - SOURAIDE
5	ITURBIDE Maylis - SOURAIDE	RICHE Fanny - SOURAIDE
6	ETCHEVERS Jean-Baptiste -(SAINT-PEE-SUR-NIVELLE - 64)	MIRAMON Julien - SOURAIDE
7	UHARRIZ Jean-Pierre - SOURAIDE	RETEGUI Jean-Louis - SOURAIDE
8	MARTINIE Michel - SOURAIDE	ZAMORA Patxi - SOURAIDE
9	BORDA Marie-Christine - SOURAIDE	ETCHEVERRY André - SOURAIDE
10	BENGOECHEA Sandrine - SOURAIDE	POURTEAU Nathalie - SOURAIDE
11	LAPEYRE Xavier - SOURAIDE	LAUGIER Denise - IRISSARRY(64)
12	ETCHEGARAY Francis - SOURAIDE	GARAT Marie-Michèle - SOURAIDE

Voté à l'unanimité des présents.

10 - Modification des statuts du SDEPA

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'approbation de la modification des status du SDEPA pour :

- l'intégration de nouveaux champs d'intervention du SDEPA dans divers domaines liés à la mise en œuvre de la transition énergétique nationale (ex installation de bornes pour voitures électriques).

- l'extension du périmètre géographique du SDEPA (intégration de la commune de Biarritz)

Voté à l'unanimité des présents.

11 - Déclaration d'intention d'aliéner sur la ZAD d'Errebeso

Le maire indique au conseil municipal qu'il a été destinataire de 2 déclarations d'intention d'aliéner pour des terrains à bâtir situés dans la Zone d'Aménagement Différée (ZAD) d'Errebeso sur la propriété Xabaltxa.

A ce titre, le conseil municipal a la possibilité d'user de son droit de préemption pour acquérir ces terrains aux conditions indiquées à savoir :

Vente lot 1 de François Bergara à Mr Benteo et Mme Mine.

Superficie de 750m² sur la parcelle ZH 377 pour 80 000 euros

Vente lot 2 de François Bergara à Mr Galardi Stéphane.

Superficie de 750m² sur la parcelle ZH 377 pour 80 000 euros

Le maire propose de ne pas préempter ces terrains.

Vote :

Contre l'achat : 13 voix

Pour l'achat : 1 voix (P Genin).

12 - Divers - Constitution de la commission d'attribution du logement à Larraldia et du terrain à Xurxurieta

Le maire propose de constituer cette commission comme suit :

Maire , Delphine ECHEVERRIA , Marielle MASSONDE , Mireille JORAJURIA, Maite ZAMORA , M.C BORDA, Patrick GENIN;

MC Borda ne souhaite pas faire partie de cette commission et Patrick OTONDO est désigné pour la remplacer.

Adopté à l'unanimité des présents.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BORDA MC -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GARAT MM -	GENIN P -
ITHURRY AM -	JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M -
OTONDO P -		ZAMORA MT -	ZAMORA P -	